**Modèle d’Avis de projet de marché (APM)**

***REMARQUE À L’INTENTION DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ :*** *Les utilisateurs désignés doivent s’assurer que l’APM est parfaitement conforme à leurs besoins. Par exemple, si l'installation n'est pas nécessaire, ou si la livraison est nécessaire dans plus d'une région, l’APM doit l’indiquer. Si vous utilisez le modèle d'APM, il doit être publié sur le site d’Achat et ventes de TPSGC (*[*https://achatsetventes.gc.ca*](https://achatsetventes.gc.ca/)*)*. *L'APM doit être séparé du document de demande de soumissions.*

1. Le présent APM est émis conformément à l’arrangement en matière d’approvisionnement (AMA) no E60PQ-140003/C de TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l’AMA :

***Remarque :*** *sélectionnez les catégories de produits applicables.*

 - Catégorie 1 : Cloisons interraccordables et systèmes autostables;

 - Catégorie 2 : Table de travail réglable en hauteur autostables/Produits reliés aux tables;

 - Catégorie 3 : Classeurs et armoires de rangement en métal;

 - Catégorie 4 : Placage de bois – produits autostables;

 - Catégorie 5 : Équipement connexe et les produits d’éclairage;

 - Catégorie 6 : Locaux de soutien - espaces de collaboration

 - Ce besoin contient aussi des produits non disponibles (PND) à l’AMA.

2. *(nom du ministère, de l’organisme ou de la société d'État de l'utilisateur désigné)* a un besoin d’acheter des produits d’ameublement et de les faire livrer et installer à *(ville, province, région(s))* avant *(date(s))*.

3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l’objet d’une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d’un AMA).

**OU**

3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l’objet d’une demande de soumissions auprès des fournisseurs visés par le volet SAEA (titulaires d’un AMA).

***REMARQUE :*** *Dans le cas des besoins devant faire l’objet d’une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux, indiquer les accords commerciaux applicables.*

4. Aucun accord commercial ne s'applique au besoin. *(inclure ce paragraphe pour les besoins ayant une valeur associée de moins de 25 000 $)*

***OU***

4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l’Accord de libre-échange canadien (ALEC). *(inclure ce paragraphe pour les besoins ayant une valeur associée de plus de 26 400,00 $, mais de moins de 100 000 $)*

***OU***

4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l’Accord de libre-échange canadien (ALEC), et de l’Accord de libre-échange Canada-Corée *(inclure ce paragraphe pour les besoins ayant une valeur associée de plus de 100 000 $, mais de moins de 108 400,00 $)*

***OU***

4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l’Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l’Accord de libre-échange Canada-Corée, de l’Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l’Accord de libre-échange Canada-Chili, de l’Accord de libre-échange Canada-Panama et de l’Accord de libre-échange Canada-Honduras. *(inclure ce paragraphe pour les besoins ayant une valeur associée de plus de 108 400 $, mais de moins de 173 900,00 $)*

***OU***

4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l’Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l’Accord de libre-échange Canada-Corée, de l’Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l’Accord de libre-échange Canada-Chili, de l’Accord de libre-échange Canada-Panama, de l’Accord de libre-échange Canada-Honduras et de l’Accord de libre-échange Canada-Pérou. *(inclure ce paragraphe pour les besoins ayant une valeur associée de plus de 173 900,00 $, mais de moins de 238 000,00 $)*

***OU***

4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l’Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l’Accord de libre-échange Canada-Corée de l’Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l’Accord de libre-échange Canada-Chili, de l’Accord de libre-échange Canada-Panama, de l’Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l’Accord de libre-échange Canada-Pérou et de l’Accord sur les marchés publics de l’organisation mondiale du commerce (AMP-OMC). *(inclure ce paragraphe pour les besoins ayant une valeur associée de plus de 238 000,00 $)*

**OU**

***REMARQUE :*** *Dans le cas des besoins visant un marché réservé dans le cadre de la SAEA et pour lesquels la demande de soumissions s’adresse aux fournisseurs visés par la SAEA :*

4. Ce marché est réservé aux entreprises autochtones selon l’initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux conformément aux dispositions de chaque accord relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

***REMARQUE :*** *S’il y a une exigence relative à la sécurité, la clause suivante doit être insérée.*

5. Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le document de demande de soumissions.

***REMARQUE :*** *Veuillez inclure les renseignements que vous jugez utiles.*

**6. ...**